



# Un label de Bruxelles pour protéger les savoir-faire locaux

Porcelaine de Limoges, couteaux Laguiole, sièges de Liffol, granit de Bretagne, monoï de Tahiti, savon de Marseille... Ce sont quelques-uns des 800 produits qui pourraient obtenir le nouveau label européen d'indication géographique que la Commission européenne propose de créer. L'objectif est de protéger les savoir-faire artisanaux et industriels reposant sur l'originalité et l'authenticité des pratiques traditionnelles.

Ce modèle basé sur le succès du système d'appellation d'origine des biens agricoles, les vins et les spiritueux, est réclamé de longue date par les fabricants et les régions de toute l'Union.

Le nouveau cadre, dont la France devrait être un des principaux bénéficiaires, remplacera les mécanismes nationaux en vigueur dans certains pays de l'Union. Il s'appliquera notamment aux bijoux, aux textiles, à la dentelle, la coutellerie, le verre et la porcelaine, à condition d'être fa-

briqués (au moins en partie) dans la zone géographique définie, et de présenter une qualité ou une caractéristique liée à cette origine géographique.

Le label aidera les fabricants à faire respecter les droits de propriété intellectuelle de leurs produits dans l'ensemble de l'UE, ainsi qu'à l'international. Facilitant ainsi la lutte contre les contrefaçons, notamment sur internet.

Ce qui contribuera « à la création d'emplois qualifiés, en particulier dans les PME, et au développement du tourisme également dans les zones plus rurales ou économiquement faibles », assure Thierry Breton, commissaire chargé du Marché intérieur.

Le texte doit encore être validé par le Parlement européen et les États membres. La France, qui détient la présidence tournante du Conseil de l'UE, entend avancer rapidement. Une entrée en vigueur est prévue en janvier 2024. **LEONOR HUBAUT**

